



UEO VEE (Validation de l'Engagement Étudiant)

Présentation

Objectifs

Cette UEO permet de valider la réalisation d'un engagement étudiant pendant l'année universitaire. Selon l'importance de l'engagement, en temps de travail et en compétences développées, l'étudiant peut sélectionner cette UEO sur un semestre ou sur deux semestres consécutifs d'une même année ou entre deux années (S2/S3, S4/S5).

Un même engagement (même mission et même structure d'accueil) ne peut donner lieu qu'à une seule inscription (sur un ou deux semestres), par contre si l'étudiant effectue au cours de sa licence d'autre engagement associatif il peut à nouveau sélectionner cette UEO VEE.

La validation de l'engagement étudiant peut également se faire via l'option facultative, choisir la VEE dans l'UEO VEE permet de valoriser les compétences acquises dans cet engagement dans son parcours de formation et de le créditer. Les notes obtenues participent donc au calcul de la moyenne semestrielle. Cela permet aussi de libérer du temps dans la semaine de l'étudiant qu'il peut ainsi consacrer à son engagement.

Vous devez vérifier en amont de votre inscription que votre engagement est reconnu dans le cadre de la [Validation des Engagements Étudiant](#).

La possibilité de valider le bloc sur un ou deux semestres dépend de l'importance de votre engagement, en temps de travail et en compétences développées.

Quelles démarches dois-je effectuer pour réaliser la VEE ?

> Pendant la période des inscriptions aux enseignements, vous devez :

1. Contacter l'association choisie
2. Remplir et faire remplir le formulaire de demande de validation d'engagement étudiant
3. Déposer le formulaire rempli et signé à l'Espace

Accompagnement Étudiant (Bâtiment P / 2^{ème} étage – Accueil DEVU), pour obtenir la confirmation que l'association correspond bien aux critères de la VEE.

NB : dans l'idéal, *cette étape doit être finalisée avant la signature des inscriptions aux enseignements*

- > Lors de la phase d'inscriptions aux enseignements, vous devez procéder à votre inscription pédagogique à l'UEO VEE.
- > Si vous êtes en difficulté pour trouver une association, ne pas hésiter à consulter la page concernant les associations

étudiantes (<https://intranet.univ-rennes2.fr/sve/associations-etudiantes>).

Quelles sont les modalités d'évaluation de la VEE :

Les démarches relatives à l'évaluation de l'engagement étudiant (UEO VEE) sont à réaliser sur la plateforme Coursus. Les dates limites de dépôt sont indiquées dans cet espace COURSUS.

Pour valider votre engagement étudiant, vous devez déposer dans cet espace COURSUS 3 documents :

1. Un bilan d'engagement au semestre / évaluation du/de la responsable de l'association
2. Un questionnaire d'auto-évaluation sur votre engagement
3. Une présentation des activités réalisées pendant l'engagement sous une forme numérique

L'UEO VEE est créditée de 2,5 ECTS. La non-restitution de ces documents sur l'espace Coursus aux dates indiquées entraîne la non validation de cette UEO.

Infos pratiques

- > Composante : DEVU
- > Alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Rennes
- > Campus : Rennes, Villejean

